L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION—LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET DIMANCHE.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT:
M. VAN BUREN.

POUR VICE-PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*"

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1ER. DISTRICT	J. B. PLAUCHÉ.
2ME. DISTRICT	T. W. SCOTT.
3ME. DISTRICT	T. LANDRY.
4ME. DISTRICT	A. MOUTON
5ME. DISTRICT	P. E. BOSSIER.

M. l'Editeur de l'Abeille,
Voudriez-vous annoncer dans votre estimable journal que M. W. F. C. Duplessis, sera soutenu à la prochaine élection d'un alderman du 1er district de la 1ère municipalité, en remplacement de M. E. Johns, démissionnaire.

Par un grand nombre de votans.

Intérieur.

FLORIDE—Le *Courier* de Charleston publie une seconde fois la nouvelle d'un engagement qui eut lieu entre les troupes américaines et les seminoles; nous ne la reproduirons pas, l'ayant déjà donnée dans notre dernier numéro. Les seules différences que nous remarquons dans les deux récits c'est que Powel commandait les Indiens.

Ces répétitions dans lesquelles tombent les feuilles du Nord ne tendent qu'à jeter nos journaux dans la plus grande confusion, quant à nous, nous nous tenons toujours sur nos gardes, et ce n'est qu'après avoir vérifié les faits que nous nous décidons à les admettre dans nos colonnes ou à les en exclure.

D'après les instructions reçues du Département de la Trésorerie de Washington, le collecteur de la Douane de la Nouvelle-Orléans dans une circulaire datée du 6 du courant, a fait savoir aux négocians aux de cette ville qui font le commerce du Mexique que leurs correspondans peuvent embarquer avec toute la confiance possible l'or et l'argent en barres ou monnoyés, à bord des navires anglais, les bâtimens de cette nation n'étant pas sujets à saisie.

Si les bâtimens anglais ne sont pas sujets à saisie, c'est parceque la marine militaire de l'Angleterre sait protéger son commerce sur toutes les mers du monde. Mais comment se fait-il que sur ses propres côtes le gouvernement des Etats-Unis ne sache pas faire respecter la neutralité de son pavillon? et pourquoi recourir aux navires anglais, lorsque les nôtres sont là qui peuvent tout aussi bien faire le même service? Quelle honte pour la nation lorsqu'à l'étranger on apprendra que les autorités américaines font un appel aux bâtimens d'une nation étrangère pour faire leur commerce du Mexique! Est-ce la crainte qui force à cette mesure? Le public resoudra cette question.

Rumeur d'un autre attentat contre Louis-Philippe.

Le bruit a circulé en ville hier et avant-hier, qu'une nouvelle tentative avait été faite de tuer le Roi des Français. La nouvelle se fondait, disait-on, sur une lettre de Paris reçue à la Nouvelle Orléans. Le paragraphe suivant que nous lisons dans le *Galignani* du 11, dément ce rapport:

"Le Journal Ministériel d'hier soir répond ainsi aux bruits qui ont circulé d'un nouvel attentat contre la vie de Louis Philippe: "Plusieurs journaux du matin demandent quel crédit on peut donner aux rapports que l'on disait courir hier qu'une autre tentative avait été faite à Neuilly d'assassiner le Roi. La fait est complètement faux. On ne peut voir dans tout ceci qu'une nouvelle invention,—une autre manœuvre pour alarmer le public."

NOUVELLES PLUS RECENTES D'EUROPE.

Le paquebot *George Washington*, capitaine Holdredge, arrivé le 23 à New-York, venant de Liverpool, a apporté des journaux de cette ville du 26 et de Londres du 24 juillet inclusivement. Par ces feuilles nous recevons des dates de Paris de 4 jours plus récentes que précédemment.

Le *Moniteur* du 21 annonce le débarquement de 2500 hommes de troupes de l'escadre turque sur les plaines de Meschia, près de Tripoli.

Le Roi des Français, en conséquence d'une Résolution du Conseil des ministres, ne paraîtra pas en public pendant les fêtes des trois journées, et la revue qui eut rendu sa présence nécessaire n'aura pas lieu. La crainte d'une nouvelle tentative d'assassinat est le motif de cette mesure.

Revenus de la France—Le Moniteur publie un état comparatif des revenus des six derniers mois de l'année actuelle et ceux produits pendant la même époque des années 1834 et 1835. D'après ce tableau il paraîtrait que les taxes indirectes ont donné 297,698,000 francs, c'est à dire vingt trois millions et demi de plus que celles de 1834 et douze millions de plus que celles de 1835, pendant le même laps de tems. Les droits sur le sel ont seuls obtenu une réduction; tous les autres ont été augmentés. Les droits de douane et de navigation offrent un excédent de 2,231,000 sur ceux des premiers six mois de 1835 malgré la réduction de 2,069,000 francs sur les droits des sucres coloniaux ou étrangers. A cette perte de 2,099,000 francs il faut encore ajouter 1,700,000 fr. pour surplus des remises sur exportation des sucres raffinés. De sorte que la perte totale sur les sucres pendant les six premiers mois de 1836, est d'environ 3,500,000 fr.

ANGLETERRE

Les débats du bill de l'église, qui devaient être continués le 22 n'ont pas eu lieu faute de quorum à la Chambre. Cette circonstance donna lieu à de grandes spéculations dont la cause est attribuée à une conférence qui aurait eu lieu au bureau du ministère de l'extérieur, entre les ministres et les membres les plus opposés au bill (MM. Hume, Buller, Buxton et autres) et dans laquelle il y est tant de désunion que lord John Russell menaça de résigner son emploi. Sa Seigneurie ne veut pas céder d'un pouce de sa détermination de présenter le bill, et les radicaux de leur côté sont plus que jamais décidés à continuer leur opposition. M. O'Connell marchait avec les ministres.

Le général Evans est arrivé à Londres. Cette circonstance a donné de grandes discussions à la presse anglaise sur la cause et les conséquences de l'échec de Fontarabia. Le défaite est attribuée à une trahison de Cordova et du Commandant de la légion française; ils devaient co-opérer avec la légion britannique mais ils ne le firent pas.

—A la vente des biens du docteur Barry O'Meara une dent de Napoléon a été adjugée à sept guinées et demie. Quelques lignes de l'écriture du grand homme furent vendues onze guinées.

—Un décret du Schah de Perse place le commerce de la Grande Bretagne sur le même pied que celui de la Russie.

—Le Roi d'Angleterre a eu une légère indisposition occasionnée par une attaque de rhumatisme.

—Des dates de Londres du 25 annoncent que les journaux parisiens du jeudi précédent, font la remarque que le gouvernement français a l'intention de mettre un terme à la guerre civile d'Espagne.

ALLEMAGNE.

Une lettre de Pesth, publiée dans la Gazette d'Augsbourg, parle des troubles récens de la Hongrie et dit à ce sujet que tous les bruits qui ont circulé sont exagérés. Toute l'affaire se réduirait à quelques coups donnés et reçus de part et d'autre; c'est ce qui se passe d'ordinaire aux assemblées de cette nature. Il n'y a eu de victimes que dans le canton de Szabold.

La navigation à la vapeur fait de grands progrès en Hongrie; et ce que l'on considérait comme une fable il y a 10 ans est devenu une réalité. Il est très facile maintenant de déjeûner à Vienne et d'aller le soir au théâtre à Pesth. Le choléra fait des ravages dans cette dernière ville; l'épidémie enlève d'après les listes de décès publiées, de 20 à 25 personnes par jour. Les femmes plus que les hommes sont victimes de ce fléau.

—Le journal de Francfort parle du mariage à Dresde de M. Ancillon, ministre de Prusse au département des affaires étrangères, avec la mamzelle de Vertignaul dame d'honneur de la reine des Pays-Bas. Le futur est dans la 70e. année de son âge et doit acquérir le titre de comte par le fait de son mariage.

—Un journal de Francfort fait des réflexions sur le mariage projeté entre la princesse Victoria et le prince de Saxe Cobourg. Il considère cette alliance éminemment importante aux plus grands points de vue. Il est à remarquer, dit le journal, que la Belgique et le Portugal sont déjà étroitement liés avec l'Angleterre, et que les descendans d'Brisac le Fleux occupent deux trônes catholiques et un siège épiscopal, mais le changement qui s'effectuera entre la famille royale d'Angleterre et le peuple, sera plus frappant encore. La manière Whig ne cesse plus avec distinction le renouvellement d'une alliance franchement la formation d'une autre plus puissante encore avec le continent. L'Allemagne est convenablement [illegible] à toute union. Le Hanovre qui ne doit pas toujours être perdu de l'empire, comme en le voit par la déclaration au sujet du nouveau système, prendra une position [illegible] entre les Etats voisins, et les relations politiques et commerciales de l'Allemagne ne pourront qu'en [illegible] beaucoup

simplifier; car il paraît certain que les Puissances du Nord qui ne se sont pas encore jointes à l'union commerciale suivront leurs inclinations naturelles, aussitôt que les considérations qui les ont retenues jusqu'ici cesseront d'exister. Le Danemark se verra obligé de faire abandon de ses droits sur les bâtimens entrant dans le Sonde, et la Hollande renoncera également à ses siens aussitôt qu'elle pourra le faire. Quant à l'Angleterre, si elle consulte ses propres intérêts, elle ne pourra que profiter par un développement plus complet du commerce et de l'industrie de l'Allemagne.

Une lettre de Vienne du 2 juillet dit que la profonde sensation produite par les nouvelles de l'attentat d'Alibaud a engagé le roi de Naples à abandonner son intention de visiter Paris.

Le *Mercure de Souabe*, sous la foi d'une lettre de Vienne, du 2 juillet, annonce que le choléra fait encore de grands ravages dans cette capitale. Le chiffre des décès s'élevait journellement à 40. Le plus grand nombre des victimes appartiennent aux faubourgs d'Alterstadt et de Josephstadt, et parmi elles se trouvent quelques notabilités. Le même journal annonce d'après une lettre de Transylvanie du 24 que le nombre des troupes stationnées dans cette province doit être augmenté. L'époque de la convocation de la diète n'était pas encore fixée. Les deux Etats variaient d'opinion sur le privilège à accorder aux habitans d'acquérir des terres. Jusqu'à présent, il n'y a que les nobles qui pussent être franc-tenanciers, ce qui a toujours nui aux progrès de l'agriculture. Plusieurs jeunes nobles consentent à abandonner leur privilège, mais les vieillards s'opposent fortement à toute réforme.

—Une lettre de Berlin donne un tableau comparatif des prix des laines dans les foires de cette capitale, que nos lecteurs trouveront dans la partie commerciale. La lettre ajoute que les taxes sur les chiens, appropriées au pavage de la ville, ont été si productives que toutes les rues seront parfaitement pavées dans le courant de l'année.

—Le Journal de Frankfort confirme la nouvelle que la Princesse Thérèse, fille aînée du duc de Nassau a été fiancée au prince d'Oldembourg, lieutenant général au service de la Russie et parent de la famille impériale.

—Une lettre de Berlin du 7 juillet annonce qu'un congrès religieux doit être tenu dans cette ville et que le Roi le présidera. Plusieurs changemens, dit-on, seront faits dans la liturgie du royaume.

—Le général Pantkratjett, gouverneur militaire de Varsovie, et membre du conseil d'Etat de Pologne, est mort à Varsovie le 28 juin.

—Un journal de Berlin annonce que les marchands Chrétiens et Juifs, établis à Harzgerado, dans le Bernebourg ont eu une assemblée ayant pour objet la suppression du commerce de contrebande. Suivant les résolutions adoptées, quiconque manquera à ses engagemens paiera à la société une amende de 100 couronnes, environ 80 piastres.

—Une lettre de Dresde, du 6 juillet annonce que le Duc d'Angoulême et le Duc de Bordeaux sont arrivés la veille, venant de Teoplitz. Ils sont descendus à l'hôtel Pillnits où ils passeront plusieurs jours. Leur intention est de visiter tous les objets curieux de Dresde.

ESPAGNE.—Le Moniteur de Paris du 23 juillet publie la nouvelle que les bandes carlistes de la Galice, commandées par Lopez ont été défaites le 9 du même mois, et que Lopez avait été fusillé; et que le 13 Espartero avait également battu les troupes du prétendant, dans leur expédition contre le Baron. On leur a 400 prisonniers. Tous les passages sont fermés aux carlistes, par les forces des généraux Latre et Manso et par la brigade portugaise.

Mendizabal a été élu député de Madrid.—Cordova est revenu à Vittoria le 13. Il paraîtrait que l'intention de ce général serait, aussitôt le retour d'Espartero, d'attaquer le centre de l'armée carliste qui est très faible depuis les diverses expéditions qu'elle vient de faire.

ITALIE.—Une lettre de Rome reçue à Londres annonce l'arrestation, à Canino, de l'un des fils de Lucien Bonaparte. Il s'est vigoureusement défendu contre la garde et fut blessé assez grièvement. Le nom de ce jeune prince est Pierre Napoléon; son frère, Antoine Lucien qui s'était embarqué pour l'Espagne, a pris passage à Malaga sur la barque Mason, et est arrivé dernièrement à New-York.

—Une lettre datée de Rome du 2 juillet dit que les Etats Romains sont entièrement délivrés du choléra. Cette maladie fait bien peu de ravages dans l'Est de la Lombardie. Il n'y avait rien de nouveau au sujet des cordons sanitaires. Le duc de Modène seulement se proposait d'isoler ses domaines.

—La *Gazette privilégiée de Milan*, du 4 juillet annonce que le choléra a envahi la Lombardie autrichienne et que le gouvernement pontifical a imposé une quarantaine de 14 jours à tous ceux qui arriveront de ce pays aussi bien que du duché de Parme. Le même journal publie également une lettre de l'archevêque de Milan par laquelle il relève ses ouailles de toute abstinence, jeûne ou jours de maigre, pendant toute la durée de l'épidémie. Le prélat accorde aussi cent jours d'indulgence aux prêtres, médecins, chirurgiens et servans des infirmeries, pour chaque jour qu'ils assisteront les malades.

La *Voce della Verità* de Modène du 1er. juillet, dit que des sentences ont été rendues par la commission militaire permanente de cette ville par lesquelles 15 personnes seraient condamnées à différentes peines, pour avoir pris part aux machinations, ou caché les projets de la secte appelée "la jeune Italie" pendant les années 1832, 33 et 34. D'autres ont été convaincus d'avoir participé aux tentatives révolutionnaires de 1831.

—Suivant une lettre de Florence en date du 1er. juillet, la naissance de l'archiduchesse a été annoncée par une salve d'artillerie. La cérémonie du baptême fut célébrée au palais, le 30, et l'archi-duc, toute sa cour, les ministres et les ambassadeurs y étaient présens. La princesse reçut les noms de Marie Thérèze, et a été tenue sur les fonds baptismaux par l'archiduchesse Marie Louise, au nom de la reine régnante de Sardaigne. Dans la soirée, la ville a été illuminée et il y eut des réjouissances publiques pendant trois jours consécutifs.

—Une lettre de Trieste, datée du 1er. juillet dit: "Nous avons les 170 Polonais qui, ne pouvant pas obtenir de passeports pour France, seront obligés de s'embarquer pour l'Amérique; car le gouvernement autrichien insiste ce qu'ils quittent le territoire et le consul français n'a aucune autorité pour délivrer des passeports aux nouveaux réfugiés. L'ex président Jaussewicz est encore détenu en prison à Trieste; mais il est traité avec moins de rigueur: on lui permet de prendre un air de voiture sous l'escorte d'un officier autrichien et deux soldats. Les quatre autres officiers Polonais sont dans une étroite prison. On commence à croire ici que leur détention n'est que la conséquence d'une dénonciation qui a été faite contre eux par deux personnes au service de la république de Cracovie, tendant à prouver qu'ils tâchaient de faire un soulèvement et qu'ils distribuaient tant dans la ville qu'au dehors des circulaires contre les cabinets de Vienne et de St. Pétersbourg.

GRECE.

Des lettres d'Athènes reçues à Paris le 12 juillet annoncent que la Grèce est plus tranquille, et que le gouvernement a accordé une amnistie à tous ceux qui ont pris part aux troubles d'Acarnanie.

—Le roi Othon, et sa mère sont partis pour Marienbad pour y passer la saison des bains.

Le *Mercure de Souabe* publie une lettre d'Athènes datée du 7 juin, reçue par la voie de Smyrne, d'après laquelle il paraîtrait que le comte Armansperg continue à diriger les affaires de la Grèce: au moyen d'une avance de cinq millions sur le troisième terme de l'emprunt garanti par les trois puissances, le comte pourra faire face aux dépenses courantes. Des bandes de brigands continuent à infester les environs de Tripolitza, et le journal de l'opposition, le *Sotir* affirme qu'au Peloponèse le meurtre et le pillage sont à l'ordre du jour [illegible] on doit s'attendre, d'un jour à l'autre, à une [illegible] dans l'Arcadie et la Messénie. Le gouvernement lui même semblerait avoir reçu des nouvelles alarmantes, car il y avait en plusieurs réunions extraordinaires du Conseil, à la suite desquelles des dépêches auraient été expédiées à Grivas et Travellas. Un nouveau journal a paru à Athènes sous le titre de "Courrier Grec". On dit qu'il est établi par le comte Armansperg dans le but de combattre l'opposition. Le directeur de l'arsenal, M. Rosen, Suédois, a été destitué de sa place, ce qui a produit une impression favorable sur les Grecs, qui n'aimaient pas les étrangers.

SUISSE.—Une séance extraordinaire et à huis-clos du grand conseil de Berne a eu lieu le 9 de juillet, et communication y a été faite d'une note délivrée par l'ambassadeur français, demandant au nom de son gouvernement que le culte catholique fut rétabli dans le Jura, sur des bases semblables à celles qui existaient lorsque le pays, en 1814, fut détaché de la France, et avant l'adoption forcée des articles de la conférence de Bade. Cette démarche est attribuée à la demande qu'aurait fait le Pape au gouvernement français d'intercéder sa médiation pour obtenir la restauration du catholicisme dans le Jura: on ne pensait pas, cependant, à Paris que l'intervention eut été aussi directe et immédiate. Le conseil national de Berne conclut en recommandant une ouverture de négociations à ce sujet avec la cour de Rome. Cette opinion fut adoptée par une forte majorité du grand conseil, après des débats animés.

AFRIQUE.—Une lettre de Toulon en date du 10 juillet reçue à Paris le 19, et publiée dans le Galignani Messenger, annonce qu'un bâtiment était arrivé la veille, et qu'entre dans la matinée, apportant les instructions qu'il était urgent d'envoyer immédiatement des renforts à l'armée des côtes de la Barbarie. La dépêche fut de suite communiquée au gouvernement, et on attendait la réponse télégraphique le jour suivant. L'amiral Hugon semblait avoir décrit à cet effet au ministre de la marine; car, dit la lettre, quelque [illegible] qu'il puisse en coûter, il faut se résoudre à envoyer une partie considérable dans l'intérieur du Maroc. Le gouvernement a ordonné de mettre en réquisition 18 petits bâtimens, et a pris des arrangemens pour les adjudications immédiates du pain de rafraîchissement de ligne et autres bâtimens de guerre qui sont dispersés sur les mers du Levant et dont le service sera plus effectif lorsqu'ils seront réunis à la flotte que lorsqu'ils restent ainsi stationnés dans l'Archipel, ou sur les côtes de la Grèce ou de Candie. Tout fait croire que la Russie participera, non seulement mais à l'expédition turque pour les côtes de la Barbarie. Il se trouve dans la flotte ottomane quelques vaisseaux qui ne sont turcs qu'en apparence: il est également notoire qu'à bord des principaux vaisseaux il y a un grand nombre d'officiers étrangers. En outre, lorsque l'escadre sortit du détroit, elle ne comptait que 23 à 25 vaisseaux, maintenant, les renseignemens les plus positifs permettent d'entendre qu'elle se compose de 32 voiles, et personne ne peut se rendre compte de ce renfort. On doit remarquer également que les Turcs possèdent à Tripoli trois belles frégates et plusieurs brigs qui y stationnent depuis deux ou trois mois.

SUEDE.—Des nouvelles de Stockholm annoncent que depuis l'ouverture de la navigation, cette année, il y a eu des exportations de ce port 123,000 tonneaux de fer. Les exportations de Gottemberg et de quelques autres ports du royaume ont été également plus considérables que de coutume.

BERLIN 2 juillet.—Tableau comparatif des prix de l'arrivage en 1835 et 1836.

	1836		1835
Superfin	116 à 120	tha. le quint	115 à 125
Fin	105 à 110	— —	105 à 112 1-2
Demi fin	96 à 100	— —	92 à 98
Moyen	90 à 95	— —	81 1-2 à 95
Bon ordin.	58 à 75	— —	60 à 75
Ordinaire	36 à 48	— —	40 à 50

ITEMS.

—Un plaisant disait hier que la France et la Turquie allaient bientôt jouer une fameuse partie de *Mora* avec dans laquelle une des deux puissances serait infailliblement mise à la *batte*; mais que l'Angleterre, la Russie, ou même l'Amérique étaient là pour faire la *queue* aux combattans: que les deux premières surtout avaient le gardé à *carreau* et qu'elles mettraient toute *sorte d'obstacles* dès que l'on en viendrait au règlement des *comptes*. Quant à nous, notre opinion est que ce n'est qu'un grand coup de *sole* qui puisse décider du sort de la partie.

Le "National et le Temps," journaux de Paris, ont été saisis le 12, pour avoir publié la défense d'Alibaud faite par lui-même. L'ordre avait été donné par le gouvernement de ne point donner publicité à ce document.

—Le corps d'Alibaud a été exhumé le lendemain de jour de l'exécution. L'exhumation fut faite à 5 heures du matin par M. et Mde. Léger, cousins du supplicié, auxquels ce sont adjoints M. Ledru et le commissaire de police. Les restes d'Alibaud furent transportés sans bruit, et à l'insçu de la population parisienne au cimetière du Mont Parnasse.

—Le peste aurait cessé à Constantinople s'il faut s'en rapporter à une lettre de cette capitale à la date du 20 juin. Pas un seul malade n'avait été transporté à l'hopital, près des Sept Tours, dans le cours de la semaine qui a précédé cette date.

—La Chambre des Députés et celle des Pairs ont été prorogées, le 12 juillet, par une ordonnance royale.

CONSEIL DE LA 3ME. MUNICIPALITE

Séance du 7 septembre 1836.

Le Conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement. Les membres présens furent: le Recorder, Messrs. Percy, Marigny, Kilshaw, Féraud, Duvigneaud et Lara. Membre absent: M. A. Lassepe.

Lecture de la séance précédente a été faite et approuvée.

M. Féraud fait observer au Conseil qu'au lieu du mot *chapitre* qui précède trois citations légales auxquelles se rapportent les résolutions et le rapport du comité des levées, le secrétaire soit invité à y substituer le mot *paragraphe*, attendu que le premier avait été inscrit par erreur à la séance précédente.

Lecture a été faite d'un message du maire en date de ce jour.

Le premier article de la lettre est le renvoi à la considération ultérieure du Conseil une résolution adoptée à sa séance précédente, relative à l'achat de certains terrains situés au faubourg Pontchartrain et appartenant à Messrs. Nicolas Fortin, jr., Antoine Benjamin et Auguste Théodore; ce renvoi a pour motif que le maire ne voit pas l'utilité de l'achat des terrains susmentionnés. Après avoir pris en considération cette première partie de la lettre, le Conseil a persisté.

La second article du message est le renvoi de la considération du Conseil, une résolution adoptée à la même séance, relative à l'enrégistrement au bureau du Recorder des personnes qui auraient des alignements ou nivellements à demander au voyer, &c.

Ce renvoi de la résolution a été discuté, et le conseil a persisté nonobstant le veto du maire.

Le troisième article du message renvoie à la considération ultérieure du conseil une résolution adoptée à la même séance, autorisant le secrétaire du conseil à faire faire un acceau pour l'usage de cette municipalité &c.

Mr. Duvigneaud a soutenu l'opinion du maire, mais le conseil a néanmoins persisté.

Sur motion de Mr. Duvigneaud et après dispensations des règles,

Résolu, qu'il est du devoir du secrétaire de ce conseil de déposer le sceau de cette municipalité au bureau du maire.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. E N Henry demandant au conseil de vouloir bien autoriser le passage des rues sur sa propriété sise sur le chemin du Bayou, suivant le plan qui accompagne la lettre.

Sur motion de Mr. Duvigneaud, et après dispensation des règles, le conseil arrête ce qui suit:

Résolu, Que le voyer de cette municipalité est autorisé à ouvrir les rues Galvez et Kolerec qui passent sur la propriété de Mr. Henry, sise sur le chemin du Bayou, conformément au plan déposé dans ce conseil.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. Albert Pierrat, offrant la portion de terrain nécessaire à l'ouverture de la rue des Bons Enfans qui traverse sa propriété, à cette condition, que la municipalité y fera faire les entourages, les fossés d'égoûts et entretiendra la rue à ses frais.

Sur motion de Mr. Duvigneaud, et après dispensation des règles,

Résolu, Que la municipalité accepte l'offre faite par Mr. Albert Piernas, pour le passage sur sa propriété de la rue des Bons Enfants.

Résolu, Qu'il est du devoir du voyer de faire immédiatement ouvrir la dite rue des Bons Enfants sur la propriété de Mr. Albert Piernas, et de faire faire les entourages et fossés d'égouts.

Le secrétaire donne connaissance au conseil du compte rendu du Trésorier, des recettes et dépenses de la municipalité, du 31 août au 7 septembre 1836, balance par $1346, 38cts. en caisse.

Le Recorder ayant fait l'appel des comités, le comité de l'Esplanade fait un rapport relatif aux propositions de Mme. Vve. Castanedo. Sur motion, ce rapport est mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Lecture est faite du rapport et des résolutions suivantes présentée à la séance dernière par Mr. Kilshaw, et mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine. Le rapport et les résolutions y été adoptés.

Attendu qu'une compagnie de capitalistes s'est déterminée à construire immédiatement des magasins d'entrepôt et d'inspection de tabac, sur une portion de terrain situé entre la rue Pologne et la limite inférieure de l'habitation Lessepe, les magasins d'entrepôt devant être assez spacieux pour contenir 10,000 boucauts de tabac;

Et Attendu qu'un établissement de ce genre est non-seulement indispensable pour préserver la dite denrée des dommages auxquels elle a été et est jusqu'à présent exposée, et pour l'injure du tems ou autrement et qu'il est aussi nécessaire comme tendant à augmenter les revenus du port de cette Municipalité qui offre de grandes facilités à la réception et à la livraison de la denrée en question;

Et Attendu que la construction complète de semblables magasins d'entrepôt occasionnera le débours d'un fort capital, et que cette Municipalité en retirera immédiatement un grand bénéfice; la Compagnie qui est ainsi disposée à faire la construction des magasins susdits [illegible] raisonnablement sur l'aide de la Municipalité.

Ainsi, qu'il soit et il est de ce jour présent résolu; que pourvu que les dits magasins d'entrepôt soient bâtis complètement et de manière à contenir à la fois, soit en dépôt ou pour l'inspection la quantité de tabac mentionnée plus haut, provenant de la récolte prochaine; alors et dans ce cas, cette Municipalité deviendra responsable envers la dite Compagnie d'un profit qui ne sera pas moindre du dix pour cent sur le capital qu'elle y aura investi, à dater du jour où le dit établissement sera tout à fait achevé; et pourvu que le susdit établissement soit complètement fini et achevé dans le tems déterminé par le préambule, la garantie susdite demeurera en force pour et pendant le terme de cinq ans, sujette néanmoins à la restriction suivante: que la Municipalité aura le droit de réclamer et recevra les droits de levée sur tous et chacun des navires, ou toutes autres embarcations quelles qu'elles soient qui viendront s'amarrer aux dites magasins ou dans leur voisinage pour charger ou décharger; et de plus, que si le net produit annuel de la dite compagnie à une époque quelconque, pendant les cinq ans sus-précités excède dix pour cent, alors et dans ce cas le dit excédant, ou telle portion exigible sera appliqué au remboursement de cette Municipalité, pour déficit précédent auquel elle aurait pu subvenir, d'après la base expliquée plus haut, avec l'intérêt de 6 p. cent par an.

Il est aussi entendu que les charges de frais pour magasinage, etc., seront établies par la dite Compagnie sur un plan également juste pour les intérêts de la Compagnie elle-même et pour ceux qui pourraient y déposer du tabac.

Résolu que les magasins de dépôt et d'inspection de tabac qui doivent être construits, seront établis sur la ligne de la Levée entre la rue Pologne et la limite inférieure de l'habitation de A. Lessepe, et que pour la commodité du dit établissement et l'expédition des affaires, il est absolument nécessaire d'y construire des warfs vis-à-vis.

Il est résolu que la limite inférieure du port de cette Municipalité s'étendra jusqu'à la limite inférieure de l'habitation Lessepe et que le voyer est autorisé à y construire les warfs nécessaires, depuis la rue Pologne jusqu'à la rue France.

Sur motion de Mr Lara, et après dispensation des règles,

Résolu, Que le maire est invité à informer ce conseil à sa prochaine séance s'il n'est adressé à la cour pour la nomination des assesseurs voulus par la loi, pour estimer les dommages et avantages qui doivent résulter de l'ouverture de la rue Moreau jusqu'à la rue Pologne.

Résolu, Que le maire est invité à informer le conseil à sa prochaine séance, si, conformément à une résolution du conseil en date du 24 août dernier, il a donné ordre aux personnes obstruant le chemin public entre les rues Piété et Indépendance, d'enlever les dites obstructions dans le délai fixé par la dite résolution.

Mr Kilshaw présente une résolution ayant pour but de donner certains privilèges à la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, de prendre du sable sur le fleuve pour combler une certaine portion du canal Marigny.

En motion, cette résolution est déposée sur le bureau.

Sur motion de Mr Kilshaw, et après la dispensation des règles,

Résolu, Que le secrétaire soit requis d'envoyer une partie intéressée dans la [illegible] du magasin d'entrepôt et d'inspection de tabac, une copie officielle du préambule et des résolutions qui y sont relatives.

Sur motion de Mr Marigny, et après dispensation des règles,

Résolu, Que le conseil de la première municipalité est invité à remettre à cette municipalité tous les actes passés entre Mr Marigny et l'ancien conseil de ville et les résolutions qui les accompagnent, lesquels forment une liasse qui se trouve dans les archives de la première municipalité et sont relatifs au faubourg Marigny.

Sur motion de Mr Féraud, et après dispensation des règles,

Résolu, Que l'achat des terrains ordonné par la résolution dans laquelle le conseil a persisté en cette séance, n'aura lieu qu'autant que les terrains à acquérir se trouvent sur le passage ou la continuation des rues Esplanade, du Mystère, du Campement et des Sauvages.

Mr Kilshaw introduit une résolution relative à la poudrière.—Sur motion, elle est renvoyée au comité de correspondance.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à Vendredi prochain.

"Copie conforme à l'original."

J. B. L. Sr. AMAND, Secrétaire.

A Mr. l'Editeur de l'*Abeille*.

Monsieur,

Appréciant votre obligeante urbanité, je me plais à croire que vous ne me refuserez pas d'insérer dans une de ces colonnes, que l'intention de l'Indien civilisé, n'a jamais été d'exhiber une polémique, surtout pour des faits consignés par des écrits, dont Mr. Noël Jourdan lui même est dépositaire comme président de la coopération St-Michel (quoique à la vérité, illégalement nommé ainsi que les marguilliers présentement en exercice), il s'en rapporte en tout tems et avec confiance, au jugement du public éclairé, sur la véracité des faits qu'il a annoncé.

Monsieur Noël Jourdan, vous accusez de faux ce que j'ai dit! Eh bien! Monsieur, c'est pour la dernière fois que vous aures cet avantage: mieux vous avez, monsieur, que votre révérend Louis Boué est rempli le pieux que vous vous êtiez proposé, en lui donnant pour dix ans seulement notre presbytère et le terrain adjacent? comment a-t-il rempli son engagement? c'est curieux, voyons cela!

Quelque temps après la concession, Mr. l'abbé Boué nous annonça que le presbytère allait être occupé; on se dit, par quelques convertis, probablement des enfans d'Israël, se disposant à faire leur communion, nous nous sommes félicités du badeau de Mr. l'abbé Boué à Notre Seigneur Jésus-Christ. Eh bien lecteur, rien de tout cela! ce sont deux enfants de Cingogne qui viennent donner des leçons de musique aux élèves de la maison d'éducation tenue par les dames du sacré cœur à St-Michel, et qui, bon gré, mal gré, y logent depuis plus de dix-huit mois, et les enfans de la corporation St-Michel, qui sont destinés à faire leur première communion n'en passent: lecteur, voilà encore un fait incontestable et connu de tout le monde; pays Noël Jourdan, ne faites pas le jésuite: ce fait, est-il faux?.....

Eh bien! bon père Noël Jourdan, vous voyez donc bien, que pour prouver des faits, il n'est besoin de remonter si loin que vous, et d'aller même jusqu'à Troie, ni même passer les eaux de Léda. Comme moi vous habitez St-Michel, et personne mieux que vous, père Noël Jourdan, ne sait, que nous n'avons aucune affaire avec Hélène, Cytemnestre, Castor ni Pollux; ceci n'est que Mythologie, nous savons que vous êtes fort sur cette partie; mais cependant, bon père Noël Jourdan n'auries vous pas pris par hasard les œufs de Léda, pour des œufs de tortues de la Baie St-Louis? (tionquement fina) vous vous series grossièrement trompé, mon bon père Noël Jourdan, dans cette citation Mythologique....

En votre qualité de religieux, père Noël Jourdan, vous savez qu'il y a toujours des accommodemens avec le Ciel, taches d'imiter Jupiter, vous ne trouveres pas des Léda, mais bien des tortues de la Baie St-Louis, qui vous donneront également des œufs, vous êtes plus louisiane là, qu'à Troie; eh bien! ces œufs peuvent vous donner quelques petits crocodilles et certes, dans l'amateur Valentin, vous trouveres un second Paris.

Et pour donner plus de force à notre raisonnement (beaucoup trop leste, excuses bon père Noël Jourdan) vous mettes en jeu, non seulement, votre grand marais, votre gros chevreuil et le beau chypre!!.... Mais encore, un citoyen respectable, Mr. Paul Fortait, et vous avez la générosité bonté de dire, qu'il n'était pas à jeûn, le jour où il fut désopilé par Mr. l'abbé Boué! On est heureux, ou on a le bonheur, de voir la poutre dans l'œil de son voisin!!.... Fi donc bon et respectable père Noël Jourdan. (Excusez l'expression, que cela ne vous fache pas, on assure que vous avez été reçu jésuite, c'est par respect, si je m'en sert, j'avoue que je n'eusse jamais supposé, qu'un homme qui a l'apparence d'être bien élevé,.... quoique un peu court des jambes, et qui est si instruit que vous, quoique l'on dise, eut pu accommoder une inconséquence semblable et surtout aussi fausse.

Sans rancune, allons, père Noël Jourdan, un retour en vous même, un acte de conviction et demandes pardon à Dieu de vos torts envers Mr. Paul Fortait qui vous accorde ce pardon.

UN INDIEN CIVILISÉ.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés,

Brick William, Simmons, Boston, S & J P Whitney.
Goël Charlotte, Hawes, Havane, G Bucklin.
Navire Ohio, Tubbs, New York, Hoskins & Wilcox.
Goël Fanny Butler, Parthenon, Havane, R. Groning & Co.

Arrivés.

Bateau de remorque Hudson, Hewren, des Passes, ayant mis en mer le navire Andrew Scott, le navire Charles et les bricks Cincinnati, St. Johns, et la goëlette Frederick Ariel. Il a remorqué dans le port le navire Ocean et le brick Olive Branch. Laissé la Barre S. O. le 6 courant.—Rien de nouveau.

Navire Ocean, Briggs, en 51 jours de Liverpool, avec des marchandises sèches, &c.

Brick Olive Branch, Crawford, en 23 jours de Thomastown.

Bateau à vapeur Huntsville, Selleck, du Bayou-Sara, avec du coton.

Bateau à vapeur Velocipede, Stanley, de Louisville, avec farine et pommes.

Bateau de remorque Whale, des Passes, ayant mis en mer la barque Diantha, les bricks Wm Henry, Zealand, les goëlettes Flora et Caleb Goodwin. Il a amené dans le port le navire Rengwa, barque Flora et le brick Cazenove.

Navire Renown, Goldsmith, de Philadelphie.

Barque Flora, McCloon, de Boston.

Brick Cazenove, Cerrey, de New York.

Bateau à vapeur Gouverneur Clark, Reed, de Louisville.

Bateau à vapeur Pawnee, Carlisle, de St. Louis.

Bateau à vapeur Alert, Walker, de Pascagoula.

Bateau à vapeur Chickasaw, Stevens, de Louisville.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Havre, 18 juillet, le Boreas, Taylor, le Nestor,